



Thônex

législature 2020-2025
délibération no 165
séance du 26/09/2023

Délibération

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'335'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Marcelly et Bois-des-Arts et sur le centre de Voirie

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Attendu que trois grands bâtiments de la Commune, l'école Marcelly, l'école du Bois-des-Arts et le centre de Voirie consomment beaucoup d'électricité, qu'ils disposent de grandes surfaces de toit et que ceux-ci pourraient idéalement être exploités avec la pose de panneaux photovoltaïques pour capter l'énergie solaire et alimenter les bâtiments ;
- Attendu que les véhicules électriques qui équipent notre service Espaces-publics pourraient être rechargés grâce à l'énergie solaire captée au Centre de Voirie ;
- Attendu que le coût des travaux à l'école Marcelly est évalué à CHF 481'000,- ;
- Attendu que le coût des travaux à l'école du Bois-des-Arts est évalué à CHF 397'000,- ;
- Attendu que coût des travaux au Centre de Voirie est évalué à CHF 457'000,- ;
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 106'000,- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu le descriptif et le coût des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre 2023 ;
- Vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 5 septembre 2023 ;
- Sur proposition du Conseil administratif,



législature 2020-2025
délibération no 165
séance du 26/09/2023

Le Conseil municipal

décide

Au vote :

par 23 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'355'000 pour équiper les toitures des écoles Marcelly et du Bois-Des-Arts ainsi que le centre de voirie de panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie électrique pour notre propre consommation en premier lieu, le surplus produit étant revendu aux Services industriels de Genève. Le système de gestion des panneaux photovoltaïques devra permettre d'établir automatiquement un bilan annuel de la production, en incluant la part d'autoconsommation des installations.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense brute de CHF 1'355'000.- dont à déduire la subvention fédérale estimée de CHF 120'000.-, soit un coût net de CHF 1'215'000.-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la fin des travaux des travaux qui est estimée en 2025 :
 - 3.1) sous la rubrique 2170.330 pour les travaux réalisés dans les écoles Marcelly et Bois-Des-Arts pour un coût brut de CHF 878'000,- et un coût net de CHF 799'080,- ;
 - 3.2) sous la rubrique 6190.330 pour les travaux réalisés au centre de voirie, pour un coût brut de 457'000,- et un coût net de CHF 415'920,-.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.



Thônex, le 27 septembre 2023 — MZ/ck

(DA-23-104/cm 26/09/2023